

Crise du coronavirus et confinement : des situations à risque d'intoxication rapidement identifiées.

La crise du coronavirus et le confinement ont révélé, au travers du suivi des cas enregistrés par les Centres anti-poison (CAP), des situations à risque d'intoxication : ainsi les appels pour des effets indésirables liés à l'utilisation de produits nettoyants et désinfectants ménagers, aux solutions hydro-alcooliques et aux huiles essentielles ont été plus nombreux. L'Anses et les CAP ont rapidement alerté les pouvoirs publics afin de diffuser des recommandations adaptées à chacune des situations identifiées. Ces recommandations pourront être rappelées en cas de nouvel épisode de pandémie.



Dans le contexte du confinement et des mesures barrières préconisées dans la crise sanitaire du COVID-19, l'Anses et les Centres antipoison (CAP) ont mis en place dès le début du mois de mars 2020 un suivi des appels aux CAP qui pouvaient être associés au contexte épidémique du COVID-19. L'objectif était d'exercer une vigilance en temps réel à l'égard des situations à risque d'intoxication, afin de pouvoir alerter rapidement les pouvoirs publics et proposer des mesures de prévention. Le hashtag #COVID19 devait être noté dans les commentaires du dossier médical lors de la téléconsultation réalisée par un toxicologue des CAP, pour identifier ensuite ces appels.

Ainsi, dès le 30 mars, les cas enregistrés par les CAP entre le 1^{er} et le 24 mars et qui comportaient #Covid-19 dans leur observation médicale ont été extraits de manière anonyme du système d'information des CAP (SICAP). Une relecture attentive de chaque dossier par des toxicologues des CAP et de l'Anses a permis d'analyser les familles d'agents à risque et les contextes d'exposition associés.

Pendant ces trois semaines du début de la crise sanitaire, également marquées par le début du confinement national le 17 mars, 245 cas d'exposition et 92 demandes d'information ont été identifiés comme pouvant être associés au contexte du COVID-19. Les personnes exposées présentaient des symptômes dans 59 % des cas (n=144).

Quatre familles de produits étaient principalement impliquées (figure 1). Les nettoyants/désinfectants ménagers, les solutions hydro-alcooliques (SHA) et les huiles essentielles représentaient près de trois quarts des cas d'exposition identifiés (respectivement 30 %, 28 % et 13,5 %).

Les médicaments anti-inflammatoires représentaient quant à eux plus d'un tiers des demandes d'information (38 %).

Nettoyants et désinfectants ménagers : des utilisations excessives et sans respect des consignes.

Un usage particulièrement à risque concernait le mélange d'eau de Javel avec un détartrant (comme du vinaigre blanc ou un détartrant WC), pour un nettoyage intensif des sols, voire complètement inadapté à certaines surfaces comme la moquette. Ces mélanges toxiques avaient entraîné un dégagement gazeux de chlore à l'origine de sensation de brûlures oro-pharyngées, de gêne respiratoire et de vertiges observés chez certaines personnes. Ces mélanges peuvent être à l'origine de maladies respiratoires sévères lorsque les doses d'eau de Javel et de détartrant mélangées sont importantes. Le refus de certains patients de consulter un médecin par peur d'être contaminés par le coronavirus a compliqué leur prise en charge médicale.

Une seconde situation à risque concernait l'utilisation inappropriée de nettoyants et désinfectants ménagers pour l'hygiène corporelle. Certaines personnes avaient utilisé des lingettes désinfectantes de surface, du vinaigre, de l'eau de Javel ou encore de l'alcool pour se laver les mains et la bouche. Si les symptômes observés correspondaient le plus souvent à une irritation cutanée sans gravité, une personne avait présenté une urticaire et un œdème des paupières, après s'être badigeonné le corps à l'alcool ménager.

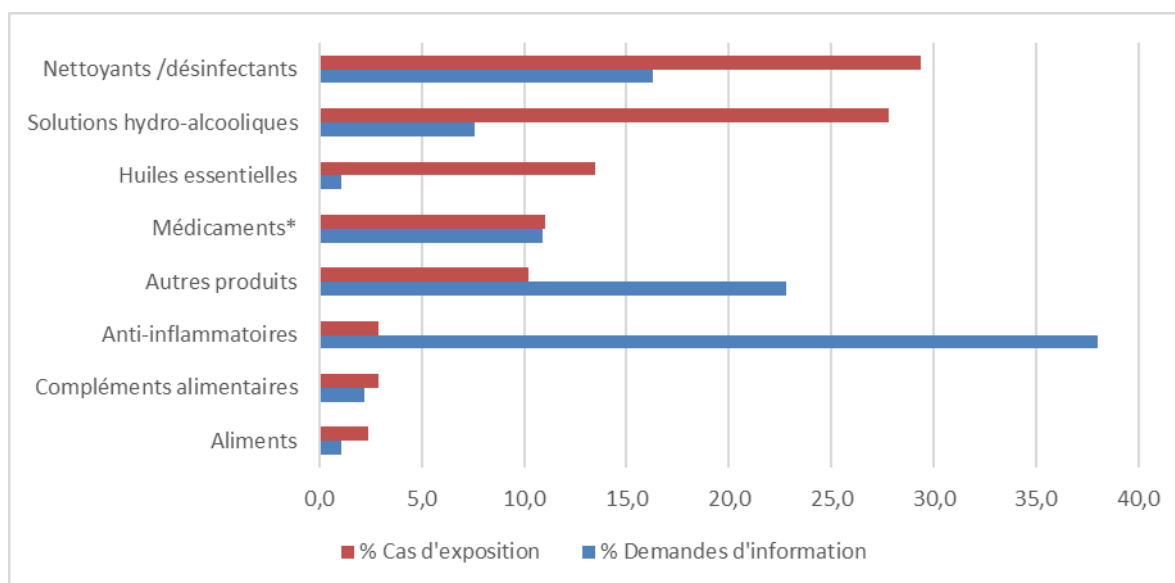


Figure 1 : Pourcentages de cas par famille d'agents concernée par les appels aux CAP associés à au contexte de Covid-19 entre le 01/03/2020 et le 24/03/2020. N=245 cas d'exposition et N'=92 demandes d'information. Source : SICAP.

*médicaments sauf anti-inflammatoires.

Enfin, des personnes appelaient un CAP après avoir désinfecté leurs courses et les aliments avec des produits ménagers, pour en connaître le risque. Pour éviter toute contamination par le coronavirus, elles avaient lavé des radis, du raisin, du pain... à l'eau de Javel, ce qui pouvait exposer à des irritations orales et pharyngées après consommation des aliments.

Solutions hydro-alcooliques : des solutions, ou des ingrédients nécessaires à leur « fabrication maison », laissés à portée des enfants

La désinfection des mains avec une SHA étant l'un des principaux gestes barrières pour lutter contre le risque de transmission virale, les SHA étaient particulièrement présentes dans les espaces de vie collective et les foyers. Des cas d'exposition accidentelle d'enfants ayant eu à portée de mains une SHA, à l'origine d'ingestion, de projection oculaire ou de contact cutané, ont été rapportés. Ces enfants n'ont le plus souvent pas présenté de symptôme, ou une simple irritation localisée, compte-tenu des faibles doses d'exposition.

Les cas s'étaient produits alors que la SHA était dans son flacon d'origine, ou bien lorsque la solution avait été « transvasée » de son flacon d'origine dans une autre bouteille, puis bue accidentellement par un enfant mais aussi parfois par un adulte. Des ingestions accidentelles par confusion de produits ménagers déconditionnés sont régulièrement observées par les CAP, mais cette situation semblait plus fréquente dans la période étudiée.

Enfin, une situation particulièrement à risque d'intoxication grave a émergé. Il s'agissait d'exposition accidentelle aux produits très toxiques (alcool concentré, eau oxygénée...) utilisés pour la préparation de solution hydro-alcooliques « à faire soi-même » (ou « Do It Yourself ») et dont la recette a été publiée par l'Organisation mondiale de la santé et publiée au Journal officiel. Un petit garçon avait ainsi bu une gorgée d'un mélange d'eau oxygénée et de l'alcool à 70°C et avait aussitôt ressenti une douleur digestive suivie de nausées et vomissements. Les symptômes avaient régressé spontanément, même si dans d'autres cas des complications respiratoires auraient pu se produire.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ CONSULTER :

[COVID-19 et TOXICOVIGILANCE - Suivi des événements associés au COVID-19 enregistrés par les Centres antipoison \(CAP\) du 01/03/2020 au 24/03/2020. 02/04/2020. 5p.](#)

Huiles essentielles : des conduites « d'auto-médication » pour lutter contre le coronavirus

Des personnes qui utilisaient des huiles essentielles, principalement par voie orale (ravintsara, arbre à thé...), pour « renforcer leurs défenses naturelles » ont rapporté le plus souvent des douleurs oro-pharyngées et des troubles digestifs.

Une personne asthmatique avait vaporisé un spray à base d'huiles essentielles dans son domicile et dans sa voiture pour assainir l'air intérieur. Elle avait, dans l'heure suivante, présenté une crise d'asthme nécessitant une prise en charge médicale.

Enfin, des utilisations inappropriées d'huiles essentielles pour désinfecter un masque chirurgical, ou ingérées par une femme allaitante, ont été enregistrées.

Médicaments anti-inflammatoires : des interrogations sur l'arrêt des traitements prescrits dans le cadre d'une affection chronique

Après la diffusion par le ministère chargé de la santé d'une information mentionnant que les anti-inflammatoires pouvaient aggraver les signes d'infection liés au COVID 19, certaines personnes atteintes de maladies inflammatoires chroniques (intestinales, articulaires...) ont souhaité savoir si elles devaient arrêter leur traitement anti-inflammatoire. Les CAP ont encouragé les appelants à se tourner vers leur médecin traitant pour une analyse du bénéfice d'un arrêt par rapport au risque de recrudescence de la maladie chronique.

Une vigilance permettant d'alerter rapidement le grand public

Suite à l'identification de ces situations à risque d'intoxication, l'Anses et les CAP ont élaboré et diffusé des recommandations adaptées à chacune d'entre elles dès le 2 avril. Ces recommandations, largement reprises dans les media, ont contribué à faire passer un message clair au grand public, inquiet dans le contexte de la pandémie.

Par ailleurs, l'analyse quantitative de l'ensemble des cas enregistrés par les CAP de janvier 2018 à mai 2020 a confirmé l'augmentation pressentie des expositions à l'eau de Javel, aux SHA et aux huiles essentielles en mars 2020 par rapport aux mois précédents (figure 2). Si les expositions aux SHA ont continué de croître en mai, celles aux huiles essentielles et à l'eau Javel ont diminué respectivement en avril et en mai.

Au final, le suivi des appels associés au contexte du COVID-19 a permis d'identifier des familles d'agents « sentinelles », marqueurs d'exposition à risque d'intoxication dans un contexte d'épidémie virale et de confinement. L'enjeu sera de pouvoir alerter rapidement les autorités publiques et de diffuser d'emblée certaines recommandations en cas de crise sanitaire similaire.

Sandra SINNO-TELLIER et Dominique VODOVAR

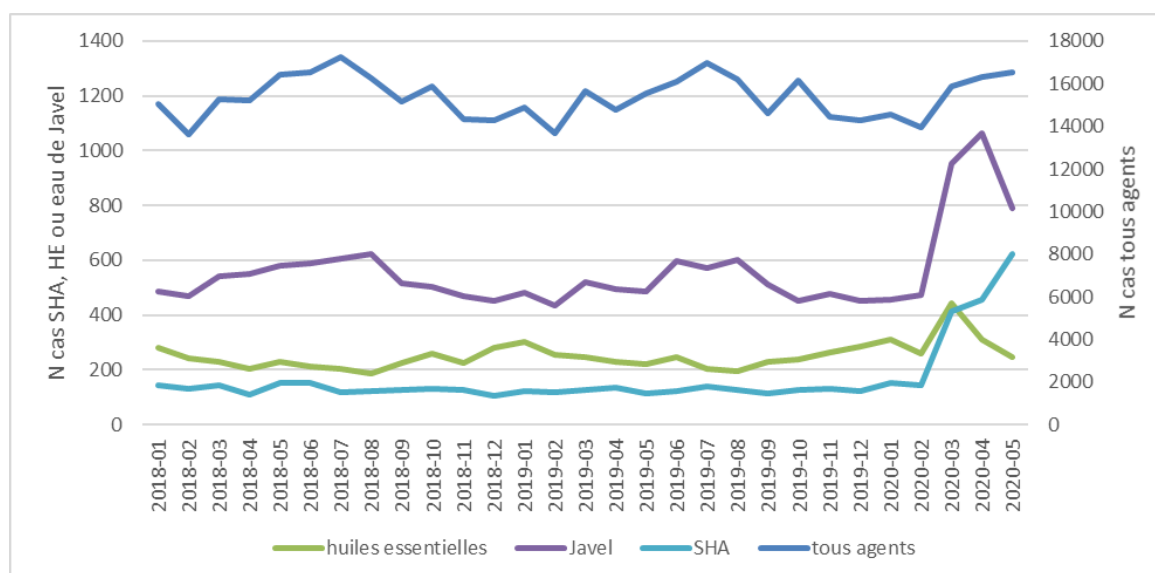


Figure 2 : Nombre mensuel de cas d'exposition (avec ou sans symptôme) associés à des solutions hydro-alcooliques (SHA), des huiles essentielles, de l'eau de Javel ou tous agents confondus, enregistrés par les CAP de janvier 2018 à mai 2020. Source : SICAP.